DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20231024-DCM43-2023-DE
Date de télétransmission : 25/10/2023
Date de réception préfecture : 25/10/2023

COMMUNE D'AMURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 23 octobre 2023

Conseillers : 10
Présents : 6
Votants : 6
Pouvoir :

L'an deux mille vingt- trois, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur Marcel MOINARD, Maire.

Présents : MOINARD Marcel, HERAULT Francette, GEANT Thierry, ROY Nadège, REIGNIER Bernard, GRIFFON Catherine,

Absents excusés : MOULIN Mélina, DESSEVRE Annie, COMINET Lydiane, MICHAUD Loïc

Absent non excusé :

Pouvoir :

Date de la convocation : 16 octobre 2023

Objet: Tarifs salle des fêtes à compter du 1er janvier 2024

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la location la salle des fêtes à compter du 1er janvier 2024 comme suit :

	Tarifs **Du 15 avril au 14 octobre**	**Tarifs** **Du 15 octobre au 14 avril**
Habitants de la commune - Le week-end - Journée supplémentaire	 240 Euros 120 Euros	 300 Euros 150 Euros
Habitants de la commune se mariant sur la commune avec justificatif	50% du tarif habitants commune	50% du tarif habitants commune
Jeunes de la commune de 18 à 25 ans (Sauf vendredi, samedi et dimanche)	50 Euros	70 Euros
Réunions et activités non payantes des associations de la commune, des collectivités territoriales, des établissements publics	Gratuit	Gratuit
Associations de la commune exerçant une animation payante (gratuite 1 fois par an) - Le week-end - 1 journée (du lundi au jeudi)	 140 Euros 70 Euros	 200 Euros 100 Euros
Personnel communal	Gratuit 1 fois pendant la durée du mandat	Gratuit 1 fois pendant la durée du mandat
Habitants et associations hors commune - Le week-end - Journée supplémentaire	 350 Euros 175 Euros	 400 Euros 200 Euros
Réunion Associations hors communes - **sans** utilisation de l'office et sans repas du lundi au jeudi - **avec** utilisation de la cuisine ou repas du lundi au jeudi	 50 Euros 175 Euros	 70 Euros 200 Euros

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20231024-DCM43-2023-DE
Date de télétransmission : 25/10/2023
Date de réception préfecture : 25/10/2023

Une caution de 800 Euros devra être déposée à la remise des clés.

Un 1er titre correspondant aux arrhes (25% de montant global de la location) sera fait à la signature du contrat. Le solde sera demandé 2 mois environ avant la date de la location.

Dans le cas où la demande se ferait dans les 2 mois précédent la location, la totalité de la somme sera demandée.

Forfait ménage : 77 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Fait à AMURÉ, le 23 octobre 2023

Le Maire
Marcel MOINARD

Le secrétaire de séance
Nadège ROY

MAIRIE de AMURÉ (Deux-Sèvres)

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :

Et publication le :